

Environnement Magazine > Territoires > Quel devenir pour les friches délaissées ?

## Sites et sols pollués

# Quel devenir pour les friches délaissées ?

le 04/04/2017

**La réhabilitation des friches industrielles est un enjeu important pour les collectivités mais toutes n'intéressent pas les aménageurs. Que faire des sites délaissés ? Le sujet a fait l'objet de plusieurs présentations lors de récentes journées techniques de l'Ademe.**



La réhabilitation des friches industrielles contribue à lutter contre l'étalement urbain qui consomme encore 54 000 hectares de terres chaque année. Selon l'estimation de l'Ademe, ces friches totaliseraient environ 150 000 hectares en France. Mais si les sites bien situés, à proximité des centres urbains ou des infrastructures routières, présentent un intérêt pour les aménageurs, d'autres sont délaissés. Quel usage envisager sur ces terrains souvent pollués ? Les

journées techniques organisées par l'Ademe les 28-29 mars ont présenté de nombreux exemples. Ainsi, l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, missionné par la communauté d'agglomération du Niortais (CAN), a mené une étude de préfaisabilité sur une friche industrielle de 6,5 ha au coeur du marais poitevin. La Can ne souhaitait pas d'activité économique et n'avait pas de besoins en logements. C'est pourquoi, l'EPF a choisi de développer un site touristique accueillant des hébergements insolites. Mais si le site est idéalement situé, sa transformation est soumise à de nombreuses contraintes de déconstruction, de dépollution et d'inondabilité partielle.

### Priorité à l'économie circulaire

Cette recherche de nouveaux usages stimule l'imagination des acteurs et des démonstrateurs émergent. Ainsi, celui porté par l'entreprise Valterra sur le site d'Homécourt (54), une friche de 30 ha ayant abrité deux cokeries. « Le projet Lorver développé en partenariat avec l'Université de Lorraine consiste à créer une filière de biomasse non alimentaire en valorisant des friches industrielles et en reconstituant des sols fertiles avec des matériaux délaissés », explique Sophie Guimont de Valterra. Après un recensement des déchets minéraux et organiques disponibles en Lorraine et une étape de formulation des sols à construire pour la culture d'une part de ligneux et d'autre part de chanvre, les sols ont été mis en place en 2016 et les premières plantations ce printemps 2017. Un suivi réglementaire sur la qualité des eaux et un suivi scientifique (agropédologique, activité microbiologique et qualité de la biomasse) ont été mis en place. D'ores et déjà, un premier bilan économique évalue à 7,5 euros le mètre cube ce sol reconstruit à comparer aux 15 euros de terres végétales habituellement utilisées.

### Rendre les sols fertiles

Autre démonstrateur celui d'un groupe de 25 entreprises regroupé dans l'association Le vivant et la ville sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole. Le projet porté par quatre d'entre elles baptisé Les fermes en ville occupe 3,5 ha d'une ancienne décharge de terres de

remblais non cultivables pour développer une production maraîchère, la location de jardins pour le grand public et un parcours pédagogique sur le hors-sol. « L'objectif est de créer une filière dans l'économie réelle avec un retour sur investissement de 7 à 8 ans », explique Alexis Lefebvre, chef de projet. De son côté la métropole du Grand Lyon met en place une stratégie dite des terres fertiles. « Il s'agit de créer une bourse aux matériaux fertiles à l'échelle de la Métropole en mutualisant tous les projets et de développer les techniques de reconstitution de substrats », précise Frédéric Ségur du Grand Lyon. Le site du Carré de soie (500 ha entre la Part-Dieu et l'aéroport Saint-Exupéry) en cours de réhabilitation doit permettre de la concrétiser en accueillant une usine à terres.

### **Le potentiel des énergies renouvelables**

Enfin, la production d'énergie renouvelable apparaît comme une véritable opportunité. C'est pourquoi, l'Ademe a lancé une étude pour évaluer le potentiel des zones délaissées et artificialisées pouvant accueillir du solaire photovoltaïque. « Concrètement, l'étude doit estimer la surface, la puissance installable et la production attendue », conclut Tristan Carrère de l'Ademe. La métropole lilloise a de son côté entamé une étude globale sur les opportunités offertes par les énergies renouvelables, éolien, solaire, biomasse et géothermie. « Sur la trentaine de sites étudiés, les filières les plus prometteuses sont le solaire photovoltaïque qui ne nécessite pas de terrassement, et les cultures énergétiques », synthétise Séverin Poutrel de Burgeap qui a réalisé l'étude. Globalement, 158 ha pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques et 72 ha des cultures énergétiques pour laquelle la métropole lilloise voudrait construire une véritable filière économique.

DB

**Plus d'infos sur :** [Sols pollués](#) • [Désinfection, décontamination et dépollution](#) • [Économie circulaire](#) • [réhabilitation](#) • [dépollution](#) • [déchets](#) • [aménagement](#) • [reconversion](#) • [Ademe](#)

### **COMMENTAIRES (0)**